

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

Premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement concernant les constructions hors-toit et les logements en sous-sol dans les zones 0483 et 0537 ainsi que l'usage complémentaire de production artisanale de bière ou d'alcool (Ateliers du CN) (dossier 1198677001) :

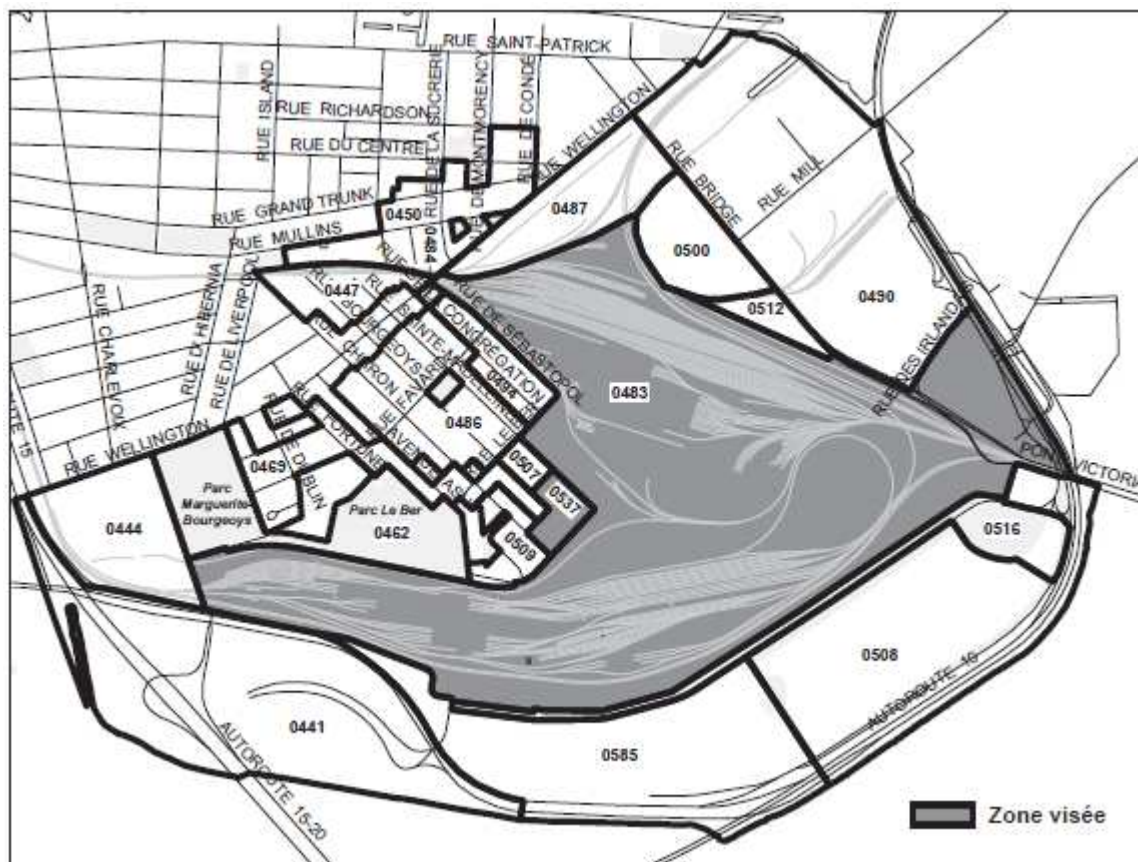
PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de règlement indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 11 janvier 2021, le conseil d'arrondissement tiendra une consultation publique écrite jusqu'au **29 janvier 2021**, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074 et la résolution CA21 220007.

Ce premier projet de règlement vise à établir la notion de construction hors-toit habitable et définir ses paramètres mais aussi à corriger des non-conformités dans le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (01-280) en lien avec l'Annexe M (stationnement et logements en sous-sol) ainsi qu'avec l'usage « production artisanale de bières ».

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le territoire concerné par ce projet de règlement comprend :

A. Les zones visées 0483 et 0537 ainsi que les zones contiguës à celles-ci, toutes situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :



B. Les zones visées 009; 0011; 0013; 0016; 0017; 0018; 0019; 0020; 0021; 0041; 0077; 0245; 0246; 0251; 0283; 0286; 0342; 0359; 0368; 0389; 0390; 0402; 0409; 0410; 0415; 0429; 0430; 0449; 0454; 0457; 0473; 0529; 0536; 0543; 0544; 0545; 0546; 0548; 0549; 0550; 0553; 0554; 0561; 0571; 0572; 0573; 0574; 0576; 0577; 0578; 0579; 0582; 0583; 0584; 0588 ainsi que les zones contiguës à celles-ci, toutes situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Pour connaître le numéro de la zone associée à une adresse précise, vous pouvez consulter la [carte interactive](#) de l'arrondissement comme suit :

remplir le champ « se localiser » avec l'adresse qui vous concerne, sélectionner la thématique « Zonage » puis consulter la carte avec le curseur.

Le sommaire décisionnel ainsi qu'une présentation expliquant le projet de règlement et les conséquences de son adoption sont accessibles sur le site internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce premier projet de règlement jusqu'au **29 janvier 2021** de la manière suivante :

- par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement du Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H4C 2K4;
- en écrivant un courriel à l'adresse : greffesud-ouest@montreal.ca;
- en complétant le formulaire sur le site : montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le **29 janvier 2021** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'objet du projet concerné doit également être mentionné.

Fait à Montréal, le 14 janvier 2021

Le secrétaire d'arrondissement,
Me Sylvie Parent